

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 4 août 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Rapport Recyc-Québec
7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1 Avis de motion - Règlement 373-2020 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
 - 7.2 Avis de motion - Règlement harmonisé SPA Mauricie concernant la garde d'animaux sur le territoire de Parisville
8. Appui à la Cour municipale de la Ville de Nicolet
9. Rénovation cadastrale
10. Rapport des élus
11. Correspondances
 - 11.1 RECIM - Bureau municipal
 - 11.2 FIMEAU - Conduites d'égouts route 265
 - 11.3 Demande de soutien financier - Table des aînés
 - 11.4 PAVL -PPA
12. Varia
 - 12.1 Location de la salle municipale par l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

123-08-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

- Route St-Onge
- Chiens errants dans le rang Ste-Philomène Ouest
- Puits #2
- Nappe phréatique

124-08-20

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 7 juillet 2020 soit adopté avec les revenus et dépenses mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 13 094.79 \$, incluant les revenus de perceptions.

125-08-20

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Juillet 2020

- FOURNISSEURS: 48 620.59 \$
- SALAIRES: 22 708.50 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. RAPPORT RECYC-QUÉBEC

Le rapport annuel de Recyc-Québec pour le régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2019 a été préparé par la directrice générale et transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagné de l'audit rédigé par notre vérificateur externe, le 7 juillet dernier. L'approbation du rapport par le Ministère a été reçue le 10 juillet 2020. Le rapport et l'audit sont déposés au conseil.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 373-2020 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Je, René Guimond, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 373-2020 relatif à

l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT HARMONISÉ SPA MAURICIE CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE PARISVILLE

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement harmonisé SPA Mauricie concernant la garde d'animaux sur le territoire de Parisville. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

126-08-20

8. APPUI À LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE NICOLET

ATTENDU que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à la Ville de Nicolet contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les cours municipales;

ATTENDU que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la ville de Nicolet intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de Nicolet concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes;

ATTENDU qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

ATTENDU que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes;

ATTENDU que la cour municipale commune de la ville de Nicolet doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience;

ATTENDU que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Nicolet doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire;

ATTENDU que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales;

ATTENDU que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales;

ATTENDU qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée;

ATTENDU que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales;

ATTENDU que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que ce conseil prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de:

- revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales;
- soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celles-ci puissent acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;
- accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre de la Justice du Québec, madame Sonia LeBel, au député de la circonscription Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, à la Sûreté du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec et à la Table des MRC du Centre-du-Québec, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE conformément au devis, la firme LBP Évaluateurs agréés a établi un cout pour ses services d'évaluation concernant la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE le coût unitaire par fiche est de 18\$ pour la conception de la matrice graphique numérique et la modification des documents d'évaluation et que Parisville à 408 fiches;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire que ces modifications au rôle d'évaluation soient transférées et intégrées au logiciel comptable CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les frais de conception de la matrice graphique numérique et les modifications des documents d'évaluation effectués par la firme LBP Évaluateurs agréés suite au mandat de rénovation cadastrale de la municipalité de Parisville, soit payé à la MRC de Bécancour au montant de 7 344\$ plus les taxes non remboursables, soit un montant total de 7 710.28\$.

Que les frais relatifs au transfert de données pour l'intégration des changements au rôle d'évaluation suite à la rénovation cadastrale dans notre logiciel comptable soient payés à CIM au montant de 555 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

11. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

11.1. RECIM - BUREAU MUNICIPAL

11.2. FIMEAU - CONDUITES D'ÉGOUTS ROUTE 265

11.3. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - TABLE DES AÎNÉS

11.4. PAVL -PPA

12. VARIA

128-08-20

12.1. LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE PAR L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE l'intérieur du bâtiment de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) est actuellement en rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'APHMRCB reprendront le 24 août prochain et que les travaux de rénovations intérieurs ne seront pas terminés ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'APHMRCB, madame France Laquerre, demande à la municipalité de pouvoir utiliser la salle municipale

de Parisville du lundi au vendredi (de 8h à 16h) à partir du 24 août 2020 le temps que les travaux de rénovation intérieurs se terminent ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'APHMRCB offre 100\$/semaine pour la location et offre également de se charger du ménage de la salle suite à l'utilisation de celle-ci sur une base hebdomadaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De permettre à l'APHMRCB d'utiliser la salle municipale de Parisville du lundi au vendredi à compter du 24 août 2020, le temps que les travaux de rénovations intérieurs du bâtiment soient terminés, et ce, au montant de 100\$/semaine. L'APHMRCB devra libérer le local en cas de location prioritaire (salon funéraire, repas après funérailles, locations déjà prévues, etc.) et en sera avisée à l'avance.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

- Règlementation installations septiques
- Consultation auprès des citoyens avant réouverture du dossier "bureau municipal"
- Déneigement des routes - Virée au bout du rang Ste-Philomène Est
- Disponibilité de nouveaux terrains à Parisville

129-08-20

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h54 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Dominique Lapointe,
Directrice générale & secrétaire-trésorière**